



Date de la convocation portant l'ordre du jour : 12 février 2025

Date de l'affichage du présent procès-verbal : 26 février 2025

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à vingt heures à Valdahon - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurat(e) : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S				
AUBONNE	CCDL	COMBE Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDL	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S				
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S				
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S				
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T				
	CCLL	LESPRIT Odile	DELEGUE	S	X			
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S				
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T				
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POMMEY Orianne	DELEGUE	S				
	CCPHD		DELEGUE	T				
	CCPHD		DELEGUE	S				
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEUNE Dominique	DELEGUE	S				
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S				
CC DOUBS BAUMOIS	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T		X		
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S				
	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S				
	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S				
	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T			X	
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S				
	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T				
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S	X			
	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T				X
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S				
	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X			
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S				
	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCDB		DELEGUE					
	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T			X		
CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S					
CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X		
CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S					
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S				
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T				
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S	X			



Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

commune/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S			
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T		X	
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S			
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T			X
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S			
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S			
COURTETAINE-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S			
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S			
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T	X		
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S			
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X	
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S			
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	GIRARDET Nicolas	DELEGUE	S			
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X
	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S			
ETALANS	CCPHD	URICHER Béatrice	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Adrien	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X		
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S			
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T			
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S	X		
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
FOURNETS-LUISANS	CCPHD	CUENOT François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MUSY Frédéric	DELEGUE	S			
	CCPHD	COURTOIS Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	ROGNON Paul	DELEGUE	S			
FUANS	CCPHD	KOVACIC Daniel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD		DELEGUE	S			
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S			
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	LECHEVIN Emmanuel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S			
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	SIMON Olivier	DELEGUE	T			X
	CCPHD	CATTIN Alexis	DELEGUE	S			
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSENIN Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			



Syndicat mXte des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

commune/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
LANDRESSE	CCPHD	DEVILLERS Michel	DELEGUE	T			
	CCPHD	HENRIET Sylvain	DELEGUE	S	X		
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S			
LES COMBES	CCVM	MOUGIN Jean-Louis	DELEGUE	T	X		
	CCVM	BAUGEY Aurélien	DELEGUE	S			
	CCVM	VIPREY Jean-Charles	DELEGUE	T	X		
	CCVM	CLERC Michel	DELEGUE	S			
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X		
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	BONNEFOI Frédéric	DELEGUE	T	X		
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINTET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S			
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCLL	BEPOIX Gérald	DELEGUE	T			X
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T	X		
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
LODS	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S			
LONGECHAUX	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
LONGEMAISSON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S			
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUJIF Pierre	DELEGUE	T			X
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S			
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S			
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S			
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S			
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S			
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S			
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T			X
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S			
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S			
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T			X
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S			
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S			
	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T			X
CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S				
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S			
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S			
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T			X
	CCLL	GUILLEME Isabelle	DELEGUE	S			
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T		X	
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S			
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T	X		
CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S				



Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

commune/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
OUVANS	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X	
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHEROUSSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T	X			
ROUHE	CCPHD	PRETRE Mélanie	DELEGUE	S				
	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
RUREY	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T			X	
SAINT-GORGON-MAIN	CCDL	DUPUIS Edouard	DELEGUE	S				
	CCDL	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T				X
SAULES	CCDL	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
TARZENAY-FOUCHERANS	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T		X		
	CCLL	JACQUIER Laurence	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CLAUSSE Pierre	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
TREPOT	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T			X	
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
VALDAHON	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T	X			
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
VENNES	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	LOMBARD Colette	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
TOTAL	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
					73	7	33	3



Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune de Valdahon pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Il présente les excuses des délégués :

- Des communes de : Cléron (M. Rudy GALLI), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Orchamps-Vennes (M. Gilles FOURNIER), Ornans (Mme Estelle BOURNEZ), Saint-Gorgon-Main (Mme Béatrice PRETRE), Tarcenay-Foucherans (M. Ghislain VICAIRE), Vercel (M. Benoît GIRARDET) et Voires (M. Lionel PERNIN).
- De la Communauté de Communes Doubs-Baumois : Mme Ghislaine DELEUZE, M. Maurice TOURNERET

M. le Président expose le contexte de la réunion et notamment l'installation des nouveaux délégués.

Il présente les représentants des communes de Fournets-Luisans, Fuans et Les Combes et les remercie de leurs présences.

Il rappelle que la Communauté de communes Doubs Baumois a pris la compétence « Eau potable » au 1^{er} janvier 2025 et que 12 de ses communes sont membres du SIEHL.

Il remercie M. Alain COURANT, Vice-président de la CCDB de sa présence et lui donne la parole.

M. Alain COURANT, Vice-président en charge du grand circuit de l'eau à la CCDB, précise que la communauté de communes a pris la compétence la compétence Eau 1^{er} janvier 2025 et l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023. Leur priorité depuis ce début d'année est d'arriver à collaborer avec les syndicats qui se maintiennent sur leur périmètre. Il indique que les élus communautaires ont acté le maintien des délégués communaux pour représenter la CCDB et ce, afin de ne pas perturber l'organisation interne de ces syndicats en fin de mandat.

Il remercie le Président de son invitation et de l'accueil des délégués.

M. le Président présente l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024**
- 2. Gouvernance**
 - 2.1 Installation des délégués des communes de Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes et de la CC Doubs Baumois
 - 2.2 Bureau : représentation-substitution des délégués
 - 2.3 Ouverture des commissions aux nouveaux délégués
- 3. Actualités syndicales :**
 - 3.1 Présentation du syndicat mixte fermé et validation des avenants induits
 - 3.2 Conventions vente d'eau en gros : suivi des dossiers
 - 3.3 Actualités avec les communes membres et celles qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion
- 4. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 4.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 4.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 4.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 4.4 Commission « Contrôle Financier »
- 5. Ressources Humaines :**
 - 5.1 Tableau des effectifs
 - 5.2 Ouverture/création de postes
- 6. Budget/Finances :**
 - 6.1 Présentation et approbation du compte de gestion exercice 2024 du SIAEP PC
 - 6.2 Présentation et approbation du compte administratif exercice 2024 du SIAEP PC
 - 6.3 Présentation et approbation du Compte financier unique 2024
 - 6.4 Mise à jour PPI 2025-2026
 - 6.5 Présentation et approbation du BP 2025
 - 6.6 Ligne de trésorerie : accompagnements financiers des projets d'investissement
- 7. Questions diverses**
 - 7.1 Calendrier



Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est maintenu secrétaire de séance pour le Comité Syndical.

Quorum : 116 délégués en exercice, le quorum est donc de 59 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 73 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 19 décembre 2024

M. le Président soumet le procès-verbal à l'approbation du Comité Syndical.

❖ M. le Président demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Gouvernance

2.1 Installation des délégués de Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes et de la CC Doubs Baumois

250218-01

M. le Président rappelle :

- L'article 5 des statuts du SIEHL :

« Le comité syndical est composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes et des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre.

Sont également désignés pour chacun des adhérents des délégués suppléants appelés à siéger en comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Les communes et EPCI membres sont représentés, au sein du comité syndical, selon les règles particulières de représentation suivantes et des périmètres communaux couverts par le syndicat :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 500 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 500 à 999 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de 1 000 à 1 499 habitants ;
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune de 1 500 à 1 999 habitants ;
- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par commune de 2 000 habitants et plus. »

Il précise que, concernant le transfert obligatoire prévu en 2026, des incertitudes subsistent. Toutefois, les statuts du syndicat permettent d'accueillir les EPCI. En ce qui concerne leur représentativité, il serait pertinent de retenir un représentant pour 2 000 habitants. Pour les cinq EPCI concernés, cela représenterait une cinquantaine de délégués.

Les délibérations du Syndicat du Plateau des Combes et de ses communes membres

- La délibération de la CC Doubs Baumois
- L'arrêté préfectoral n°25-2024-10-22-00005 du 22 octobre 2024 portant à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - Transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte
 - Adhésion du SIAEP Plateau des Combes au SIEHL
 - Dissolution du SIAEP
 - Adhésion des communes de Fournets-Luisans Fuans et Les Combes
- L'arrêté préfectoral n°25-2024-12-12-00005 du 12 décembre 2024 constatant à compter du 1^{er} janvier 2025, la modification de la composition du SIEHL (la CCDB, exerçant la compétence eau est substituée aux communes membres du SIEHL).

Il précise qu'après avoir pris l'attache de la Préfecture, ses services ont confirmé :

- que l'adhésion de nouvelles communes au SIEHL n'entraîne pas le renouvellement de l'assemblée mais sa modification (article L 5211-10 du CGCT).



Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

- que pour les syndicats supra-communautaires qui seront amenés à perdurer sur le territoire de la CCDB après le transfert de la compétence "eau", **aucune disposition légale n'impose l'élection d'un nouveau bureau dans ce cas**. En conséquence, **et si les personnes sont les mêmes**, le conseil syndical peut adopter une délibération constatant l'élection des nouveaux délégués par la CCDB et approuver dans le même temps le maintien dans leurs fonctions des délégués.

M. le Président invite les délégués à procéder à l'installation des nouveaux délégués au sein de Comité Syndical portant son effectif à 117 titulaires.

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-10-22-00005 du 22 octobre 2024 portant à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte
- Adhésion du SIAEP Plateau des Combes au SIEHL
- Dissolution du SIAEP
- Adhésion des communes de Fournets-Luisans Fuans et Les Combes

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-12-12-00005 du 12 décembre 2024 constatant à compter du 1^{er} janvier 2025, la modification de la composition du SIEHL

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,

Vu l'article 5 des statuts du SIEHL,

Vu les délibérations du SIAEP Plateau des Combes et de ses communes membres sollicitant l'adhésion et désignant les délégués

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Doubs Baumoises reconduisant les délégués communaux actuels comme représentants de la CCDB.

En application de l'article L5211-8 du CGCT pour la commune de Fuans qui stipule que : « ... A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire... »

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** installer au sein du Comité Syndical les délégués des communes de Fournets-Luisans, Fuans et les Combes et les délégués représentant la CC Doubs Baumoises
- **AUTORISE** M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.2 Bureau : représentation-substitution des délégués

250218-02

M. le Président rappelle l'article 6 des statuts :

« Le bureau est composé du président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et de huit membres ordinaires qui sont élus, parmi les membres du syndicat, conformément aux dispositions du CGCT. »

Il présente le contexte de ce point :

- La CCDB a pris la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2025
- Le principe de représentation-substitution s'applique
- Par délibération n°I.14/2024 du 18 décembre 2024, la CCDB a reconduit les délégués communaux désignés par les communes

Les délégués sont invités à procéder uniquement à la représentation-substitution du secrétaire et des membres du Bureau de la CCDB.

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2018-03-04-001 en date du 14 mars 2018 fixant le nombre et la répartition des sièges des délégués syndicaux par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Vu le transfert de compétence des communes à la CCDB et l'application du principe de représentation-substitution



Considérant la nécessité de prendre en compte les délégués représentant la Communauté de Communes Doubs Baumois et non plus leur commune.

Le Président du SIEHL rappelle que selon l'article 6 des statuts du syndicat, le Bureau est composé du président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et de huit membres ordinaires qui sont élus, parmi les membres du syndicat, conformément aux dispositions du CGCT.

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **PROCEDE** à l'application du principe de représentation -substitution pour les communes de : Osse et Aïssey
- **INSTALLE** les membres du Bureau comme suit :

Président	M. BOUQUET Philippe	Malbrans
1 ^{ère} Vice-Présidente	Mme ROBERT Marie-Christine	Les Monts-Ronds
2 ^{ème} Vice-Président	M. PERROT Noël	Valdahon
3 ^{ème} Vice-Président	M. DEFONTAINE Thierry	Les Premiers Sapins
4 ^{ème} Vice-Président	M. GUINCHARD Christian	Pierrefontaine-les-Varans
Secrétaire du Bureau	M. PIQUARD Charles	CCDB
Membre du Bureau	M. ANDRE Sébastien	Courtetaïn et Salans
Membre du Bureau	Mme ANGIOLINI Pascale	Lavans-Vuillafans
Membre du Bureau	M. GROSHENRY Maxime	Tarcenay-Foucherans
Membre du Bureau	Mme PRETRE Béatrice	Saint-Gorgon-Main
Membre du Bureau	M. VIEILLE Patrice	CCDB
Membre du Bureau	Mme VIENNET Marguerite	Vennes
Membre du Bureau	M. VITALI Pascal	Gonsans
Membre du Bureau	Mme PETITLAURENT Anne-Marie	Charnay

- **AUTORISE** M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.3 Ouverture des commissions aux nouveaux délégués

250218-03

M. le Président propose aux nouveaux délégués d'intégrer les commissions suivantes :

- Commission « Relations partenariales et Communication » – Présidée par Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Robert
- Commission « Délégation de Service Public et Régies » – Présidée par M. le 2^{ème} Vice-Président, M. Perrot
- Commission « Travaux, réseaux, équipements et patrimoine » – Présidée par M. le 3^{ème} Vice-Président, M. Defontaine
- Commission « Contrôle Financier » – Présidée par M. le 4^{ème} Vice-Président, M. Guinchard

Les nouveaux délégués font connaître leur choix en séance.

Les délégués sont invités à valider les modifications dans la composition des commissions concernées.

M. le Président rappelle que par délibération n°220614-01, les commissions du SIEHL ont été modifiées

Suite à l'installation des nouveaux délégués, il convient de procéder à la prise en compte des nouveaux membres potentiels.

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la nouvelle composition des commissions suivantes :

Commission « Délégation de Service Public et Régies »



<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission M. le 2 ^{ème} Vice-Président – M. PERROT Noël	M. BRISEBARD Claude
M. BOUQUET Philippe	M. GROSHENRY Maxime
M. DIRAND Bruno	Mme ROBERT Marie-Christine
M. GUINCHARD Christian	M. DEFONTAINE Thierry
Mme LE HIR Sylvie	
M. LENGLET Michel	
M. TAUVERON Romuald	M. AYMONIN Guillaume
M. MOUGIN Jean-Louis	

Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission : M. le 3 ^{ème} Vice-Président – M. DEFONTAINE Thierry	M. GIRARDET Gérard
M. BOUQUET Philippe	Mme VIENNET Marguerite
M. JEANNINGROS Guillaume	M. LOPES Guillaume
M. KOVACIC Hervé	Mme ROBERT Marie-Christine
M. CLEMENT Marcel	
M. VITALI Pascal	
M. AYMONIN Guillaume	M. TAUVERON Romuald
M. COULOT Pierre	
M. BENOIT Pierre	
M. GOY Samuel	
M. CHAUVET Jean	
M. PERROT Noël	
M. PESEUX Gérard	
M. VIPREY Jean-Charles	

Commission « Contrôle Financier »

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission M. le 4 ^{ème} Vice-Président – M. GUINCHARD Christian	Mme ANGIOLINI Pascale
M. BOUQUET Philippe	
Mme PRETRE Béatrice	
M. BARRAND Donat	
M. DEFONTAINE Thierry	
M. PERROT Noël	
Mme ROBERT Marie-Christine	
M. COURTOIS Thierry	

- Dit que la **Commission « Relations partenariales et Communication »** reste inchangée :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Présidente de commission : Mme la 1 ^{ère} Vice-Présidente : Mme ROBERT Marie-Christine	Mme VIENNET Marguerite
M. BOUQUET Philippe	M. DEFONTAINE Thierry
Mme ANGIOLINI Pascale	M. GUINCHARD Christian
M. GROSHENRY Maxime	
Mme PETITLAURENT Anne-Marie	
Mme PRETRE Béatrice	

3. Actualités syndicales :

3.1 Présentation du Syndicat Mixte fermé et validation des avenants induits

250218-04

M. le Président indique que le SIEHL est devenu un syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} janvier 2025. Le SIEHL est donc composé de 65 communes et d'un EPCI : la CC Doubs Baumois.



Cette modification administrative entraîne le changement de SIRET du syndicat.
L'agence de l'eau a fait parvenir un avenant afin de transférer les dossiers de subventions du syndicat intercommunal au syndicat mixte.

Les délégués sont invités à valider les avenants induits et autoriser le Président à les signer.

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 2024, le périmètre d'intervention du syndicat des eaux de la Haute-Loue a été modifié entraînant sa transformation en syndicat mixte au 1^{er} janvier 2025.

Cette modification administrative entraîne le changement de SIRET du syndicat et la rédaction d'avenants.

M. le Président présente l'avenant transmis par l'Agence de l'eau.

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide l'avenant présenté par l'Agence de l'Eau*
- Valide également tous les autres avenants induits par la modification du SIRET*
- Autorise le Président à signer tout contrat, avenant ou convention relatifs à l'exercice de compétence Eau suite à la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte.*

3.2 Conventions de vente d'eau en gros : suivi des dossiers

Rappel :

Conventions en 2025	CC	Fréquence	Alimentation
Echay	CCLL	Occasionnelle	Partielle
Montgesoye	CCLL	Permanente	Partielle
Mouthier Haute-Pierre	CCLL	Permanente	Partielle
SIEPA (17 communes)	CCLL	Permanente	Totale
Scey-Maisières	CCLL	Permanente	Partielle
Cussey-sur-Lison	CCLL	Permanente	Partielle
Epenoy	CCPHD	Occasionnelle	Partielle
Loray	CCPHD	Permanente	Partielle
Plaimbois-Vennes	CCPHD	Permanente	Totale
SIE Vellerot les Vercel (3 Communes)	CCPHD	Permanente	Totale
Vaudrivillers (Lanans-Servin)	CCPSB	Permanente	Partielle
Sancey	CCPSB	Permanente	Partielle
Morteau	CCVM	Permanente	Partielle
GBM		Permanente	Totale

M. le Président indique que pour Mouthier et Epenoy, il convient de prendre les attaches des Maires pour finaliser quelques points et notamment la rétrocession de canalisations.

SIEPA :

M. le Président rappelle que la convention avec le SIEPA fait encore l'objet d'échanges. Un courrier reçu le 23 janvier 2025 précise que leur comité syndical n'est pas favorable au projet de convention transmis et souhaite une rencontre pour trouver un accord commun. Plusieurs dates ont été proposées.

En parallèle, plusieurs scénarii ont été évoqués avec un avocat et pourront être utilisés dans les semaines à venir. M. le Président, étant élu du même territoire intercommunal que M. le Président du SIEPA et les Maires des communes concernées, précise qu'il a sollicité M. Thierry DEFONTAINE, 3^{ème} Vice-Président et Mme Cécile PERNIN pour être les interlocuteurs des élus du SIEPA dans cette prochaine phase de discussion.

M. le Président indique qu'il convient de solliciter un RDV auprès de M. le Préfet, pour dans un premier temps lui présenter le SIEHL, la stratégie et la logique d'adhésion respectant les valeurs



de responsabilité et de solidarité. Puis, dans un second temps, de présenter les conventions de ventes d'eau et les nouvelles conditions tarifaires appliquées à l'ensemble des collectivités concernées. Sur ce dernier point, le SIEHL pourrait solliciter un médiateur des services de l'Etat dans les échanges avec le SIEPA.

GBM :

M. le Président indique que le SIEHL a reçu le 28 janvier 2025, le courrier de GBM concernant la non-prolongation du contrat de DSP.

Dans ce courrier, M. Christophe LIME Vice-Président de GBM rappelle également les termes de convention de vente d'eau qui lie les deux collectivités notamment sur la négociation des tarifs.

Ce document a été transmis au Cabinet Collectivités Conseil qui accompagne le SIEHL à-propos de ce dossier et pour les négociations qu'il conviendra d'engager dès 2025 avec GBM.

3.3 Actualités avec les collectivités qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion

3.3.1 SIE Vellerot les Vercel :

(Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe)

M. le Président indique que ce dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion.

Il rappelle que :

- Le délégataire a été sollicité pour estimer les coûts d'exploitation du SIE de Vellerot les Vercel.
- Une étude sur le transfert de la compétence eau est menée par la CCPHD. Cette étude a pour objectif de proposer des solutions et de déterminer les modalités de transfert adaptées et cohérentes sur leur territoire.

3.3.2 Arc-Sous-Cicon

M. le Président rappelle que suite à la réponse positive de l'Agence de l'eau pour le financement de l'interconnexion, la commune s'est réunie en conseil municipal pour entériner les travaux qui ont débuté. Les subventions sont de 60% (50% l'Agence de l'eau et 10% pour le Département).

4. Point le cas échéant sur les différentes commissions :

4.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que la commission travaille sur la refonte du logo et la charte graphique qui en découle.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.

4.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 janvier 2025. Il explique que cette rencontre s'est déroulée en deux temps : la réunion trimestrielle et une rencontre avec le service « Département € retrouvés » de Suez.

Réunion trimestrielle :

➤ Etat d'avancement :

	Objectif contrat	Réalisé à la précédente réunion	Réalisé au 31/12/24	Observations
				511 compteurs remplacés en 2024



Compteurs > à 20 ans	0 compteurs > 20 ans	34	32	Rq : il conviendrait de préciser systématiquement sur les avis d'urbanisme que le compteur doit rester accessible.
Branchements	255/an	234	256	Dont 182 sur le SIEHL

Autres indicateurs :

	Précédente réunion	01/25	Observations
Service client			
Qualité de service	80%	90.55%	Sur l'ensemble des contrats Gaz et Eaux
Attente < à 5 min	80%	94%	
Durée moyenne d'attente	3 min	1.2 min	

Le délégataire a présenté les nouvelles possibilités de l'application mobile et les services digitaux qui permettent aux clients de faire leurs démarches sur leur compte client.

- 54 % des clients ont un compte en ligne
- 50 % des résiliations se font par le compte client
- 30 % des souscriptions d'abonnement se font par le compte client
- 30 % des demandes de dégrèvements se font par le compte client
- 42 % ont opté pour l'e-facture
- 26 000 photo-compteurs ont été envoyés en 2024.

➤ Travaux et études engagés

Entretien des réservoirs : point sur l'entretien des espaces verts et du Génie Civil

- Installation de 25 ressorts sur les tampons avec axe des ouvrages (tampons Foug). Cette installation augmente la sécurité des agents et améliore la durée de vie des bétons autour des regards.
- Réservoir de Charnay : peinture Garde-Corps et nettoyage du lierre.

Chloration : taux de chlore mesurés sur le réseau :

Le délégataire a indiqué que les taux de chlore ont augmenté en décembre du fait de la baisse de la température de l'eau et des fuites qui ont augmenté la vitesse de l'eau. Les rechlorations ont donc été arrêtées ponctuellement car il y avait suffisamment de chlore.

➤ Actualités du contrat DSP

Adhésion Plateau des Combes au 1^{er} janvier 2025

Le secteur du Plateau des Combes est partiellement alimenté depuis les ressources du SIEHL. Pour rappel, une station de reprise a été construite pour refouler l'eau sur le réservoir de tête du Grand Mont. Les bâches de cette station de pompage permettent d'alimenter directement la commune de Fuans et le village de Granfontaine évitant un pompage inutile d'un volume de 80 m³/J. Les besoins journaliers moyens actuels sur le secteur sont de l'ordre de 500 m³ et le volume quotidien apporté depuis les ressources du SIEHL est de 450 m³. Le complément est livré depuis Morteau à travers un achat d'eau permettant de sécuriser l'approvisionnement durant le rodage de l'installation, la réhabilitation de l'accélérateur de Passonfontaine et la construction de l'accélérateur des Ravières à Orchamps-Vennes.

- **Organisation interne pour le territoire du Plateau des Combes :** les interlocuteurs habituels du syndicat (M. DONEY Olivier pour la partie Réseau et Mme DEMESY Aurélie pour la partie production - usines) sont également référents pour ce secteur.
- **Transmission du fichier abonnés :** le fichier complet des abonnés sera transmis au SIEHL.

Nouvelles conventions :

- **Nouvelles ventes d'eau en gros :** à compter du 1^{er} janvier 2025 avec Morteau, Scey Maisières et Cussey sur Lison.



- **Une convention d'achat d'eau** à Morteau a également été validée. Il conviendra de déduire le coût de production sur la part délégataire sur les volumes achetés à Morteau (0.6226 € /m³).

Suivi des avenants :

- **Bilan sur l'avenant n°9 - volumes par tranches (Tranche 3 supérieurs aux prévisions : demande de réactualiser l'avenant n°9** avec les données réelles. Le délégataire reviendra vers le SIEHL dans le 1^{er} semestre avec une proposition.
- **Bilan sur l'avenant n°10 : impact électricité 2023 (surcouts /économies sur les compteurs).**

L'actualisation présentée (1.3752) n'étant pas représentative de l'année complète, un nouveau calcul précis sera présenté lors de la prochaine réunion trimestrielle.

➤ **Travaux et divers :**

- **Travaux :** Mise en conformité des sources de Landresse : **travaux en cours**
- **Délais longs de traitement et suivi des contentieux :** le délégataire fera un point avec le service « Grands comptes ».

Organigramme des clés : une réflexion sur la gestion des accès aux ouvrages doit être menée.

Evolution de la stratégie de fin de mandat à propos des modes de gestion à partir de 2027 et des relations contractuelles avec GBM : une estimation de l'incidence d'une prorogation partielle sur les tarifs de l'exploitant est demandée au délégataire.

Estimation des coûts d'exploitation du SIE de Vellerot les Vercel : une estimation sera proposée par le délégataire au 1^{er} semestre, dans les mêmes conditions d'exploitation que les communes adhérentes au SIEHL.

Modifications des VEG (formule d'indexation à revoir) : suite aux nouvelles conventions de Vente d'eau, l'exploitant s'est aperçu que certains indices de la formule d'actualisation de sa part avaient été remplacés ou modifiés. Un courrier sera envoyé aux communes acheteuses par Gaz et Eaux afin de les informer et le SIEHL sera en copie.

Département € retrouvés

M. le 2^{ème} Vice-Président précise les missions de ce service

- ✓ **Retrouver les €** qui auraient dû être facturés et qui ne l'ont pas été (M3, prestations facturables, travaux...) : compteur non répertorié, vol ou fraudes (compteur inversé ou prise d'eau sur PI....
- ✓ **Diffuser le message € retrouvés** dans la région
- ✓ **Analyser les manquements** et/ou dysfonctionnements et instruire les plans d'actions correctifs
- ✓ **Emettre les factures apériodiques** et s'assurer de leur règlement.

Il s'agit d'environ 178 000€ (eau et assainissement) sur le secteur qui ont été « retrouvés » en 2023 sur le SIEHL et 157 000€ en 2024

M. le 2^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

4.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

250218-05

M. le 3^{ème} Vice-Président fait un compte rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 23 janvier 2025.



Pour rappel, les investissements sont dictés par les mesures et actions établies dans le schéma directeur.

Le schéma directeur a été actualisé en juin 2024 pour actualisation des montants et intégration des investissements à prévoir sur les communes de Landresse et Ouvans.

- Rappel du SDAEP actualisé en juin 2024 :

MESURES	Total ajusté
Amélioration du fonctionnement hydraulique	17 175 440,00
Renforcement du suivi du système	3 172 710,00
Qualité de l'eau	439 700,00
Pérennisation du patrimoine	4 630 800,00
Programme de renouvellement des canalisations	33 870 120,00
Amélioration de la connaissance patrimoniale	1 540 200,00
TOTAL sur 15 ans	60 828 970,00

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) traduit la planification des travaux du SDAEP en projets d'investissements pour les années 2024, 2025 et 2026. Les prévisions incluses dans le PPI doivent être révisées pour s'adapter aux réalités actuelles et aux nouvelles priorités.

M. le 3^{ème} Vice-Président présente un point d'avancement, des mesures et actions planifiées au SDAEP et au PPI.

Mesure Amélioration du Fonctionnement Hydraulique (AFH)			
Action		Classement SDAEP	Planification opérationnelle
AFH1	Maillage Loray → OV	Court terme	2024
AFH2	Accélérateur Feeder → Vennes / GV	Court terme	2025
AFH3	Renforcement pompage Sucrue → Hautepierre	Moyen terme	2026
AFH4.1	Renforcement Feeder Etalans-Valdahon	Moyen terme	?
AFH4.2	Renforcement Feeder 300 à Nods	Court terme	2025
AFH4.3	Renforcement Feeder Longemaison le Malpiot	Long terme	
AFH4.4	Renforcement Feeder → Grandfontaine	Moyen terme	2026
AFH4.5	Renforcement Feeder Eysson-Epenouse	Court terme	2025
AFH4.6	Renforcement Feeder Orsans-Passavant	Moyen terme	2024
AFH5.1	Renforcement réservoir Valdahon	Court terme	
AFH5.2	Renforcement réservoir Vercel-Villedieu	Moyen terme	
AFH5.3	Renforcement réservoir Hautepierre	Moyen terme	2028
AFH5.4	Renforcement réservoir Suchaux	Long terme	
AFH6	Gestion des temps de séjour	Long terme	NC
AFH7.1	Réduction pression 3 départs Foucherans	Moyen terme	
AFH7.2	Réduction pression Ornans	Moyen terme	
AFH8.1	Surpresseur Orchamps-Vennes	Moyen terme	
AFH8.2	Surpresseur Fallerans	Moyen terme	
AFH8.3	Surpresseur Rurey	Long terme	
AFH9.1	Amont Interco Secteur PLCO	Court terme	2024



AFH9.2	Interco Arc sous Cicon	Court terme	2025
AFH9.3	Interco Landresse et Ouvans	Court terme	2023
AFH 10	By-pass Valdahon	Court terme	2024

Mesure	Actions		Classement SDAEP	Réalisation
RS	RS 1	Mesures des Niveaux de réservoirs	Durée du SDAEP	70 % des réservoirs équipés aujourd'hui
	RS 2	Mesures des débits (réservoirs et Feeder)	Durée du SDAEP	65 % des réservoirs équipés aujourd'hui Renforcement au grès des renouvellements de canalisations
	RS 3	Télérelèves des compteurs abonnés	Durée du SDAEP	Sourcing en cours
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux		Court terme	Obligatoire sur les ressources en 07/2027
QED	Modification de la technique de désinfection		Court terme	2024
PP	PPB	Renouvellement des branchements	Sur la durée du SDAEP	Au grès des renouvellements de canalisation Contrat DSP : renouvellement de 250 branchements annuellement
	PPOS	Pérennisation du Patrimoine des Ouvrages de Stockage	Sur la durée du SDAEP	Budget de 250 à 500 K € HT dédié chaque année
CP	Connaissance Patrimonial		Sur la durée du SDAEP	Obligatoire en 2026 en zone urbaine Obligatoire en 2030 en zone rurale

Il est proposé de l'actualiser pour intégrer les travaux sur le secteur du Plateau des Combes :

MESURES	Total ajusté
Amélioration du fonctionnement hydraulique	17 175 440,00
Renforcement du suivi du système	3 172 710,00
Qualité de l'eau	439 700,00
Pérennisation du patrimoine	4 630 800,00
Programme de renouvellement des canalisations	33 870 120,00
Amélioration de la connaissance patrimoniale	1 540 200,00
SDAEP ex SIAEP Plateau des Combes	3 521 309,00
TOTAL sur 15 ans	64 350 279,00

Le Comité Syndical sera consulté pour valider cette intégration dès réception du SDAEP. Une ligne budgétaire de travaux de l'ordre de 250 000 € HT est d'ores et déjà intégrée à la planification 2025 et 2026.

M. le 3^{ème} Vice-Président indique que la commission a travaillé sur le programme de travaux 2026. La prévision de travaux 2026 vise à terminer la priorité « Court terme » de l'action PRAM :

Les délégués sont invités à valider le programme 2026, incluant des travaux sur le périmètre du SIAEP PC et à inclure dans le programme 2025 251 364€ pour les communes du SIAEP PC.

Lors du comité syndical du 20 juin 2024, le programme de renouvellement des canalisations 2025 a été validé.



Il est rappelé que le SIEHL a réajusté le PPI par délibération du 19 décembre 2024, selon les autorisations de programme définies.

M. le 3^{ème} Vice-Président présente le programme 2026 validé par la commission travaux et indique qu'il convient d'inclure des travaux en 2025 et 2026 sur l'ex-périmètre du SIAEP PC.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le programme PRAM du PPI 2025 modifié comme suit :

	Commune	Rue	Estimation En € HT
PRAM	Aubonne	Feeder Adduction Réservoir	252 600,00
	Etalans	Grande Rue	114 360,00
	Fallerans	Grande Rue	161 040,00
	Guyans-Durnes	Feeder → Charbonnière	464 500,00
	Bremondans	Feeder → Belmont	272 000,00
	Saules	Routes de Durnes	213 900,00
	Vercel	rue des Fourches et du Stade	304 900,00
	Vernierfontaine	Feeder → Fallerans	227 400,00
	Sous-total		2 010 700,00
Pe	Côtebrune	Ch du Creux	45 000,00
PVC	À définir		45 000,00
ex SIAEP PC			251 364,00€
Total			2 352 064,00

- Valide le programme PRAM 2026 suivant :

Commune	PRAM	Estimation En € HT
Etalans	Feeder → Gonsans	860 000,00
Guyans-Durnes	Feeder 300	282 600,00
Passonfontaine	Feeder Distribution route d'Epenoy et rue du Lion	338 000,00
Belmont	Feeder → Chaux-lès-Passavant	216 500,00
Grandfontaine-sur-Creuse	Feeder → Eysson	267 000,00
Total		1 964 100,00
ex SIAEP PC		256 391,00
Total		2 220 491,00

- Autorise le Président à lancer les consultations afférentes à ces dossiers.

M. le 3^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

4.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président indique que les informations complémentaires demandées au délégataire sont en cours d'analyse et qu'un point sera présenté lors du prochain comité. Il précise que la commission est vigilante sur la bonne application du contrat par le délégataire.



M. le 4^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

5. Ressources Humaines

5.1 Tableau des effectifs

M. le Président présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 :

EMPLOI NON PERMANENT – activité accessoire					Poste vacant depuis le	Poste occupé		
Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo	Missions pour information		Statut	Temps de travail	Agent
Filière Administrative (service administratif)								
<i>Attaché territorial</i>	A	8/35 ^{ème}	8H00	DGS/..../.....	Contractuel		MERCIER Fabrice
EMPLOI PERMANENT					Poste vacant depuis le	Poste occupé		
Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo	Missions pour information		Statut	Temps de travail	Agent
Filière Administrative (service administratif)								
<i>Rédacteur principal de 1^{ère} classe</i>	B	35,00h	35H00	<i>Assistante administrative et comptable</i>/..../.....	Titulaire		TEXIER Maryline
Filière Technique (service technique)								
<i>Technicien principal de 1^{ère} classe</i>	B	35,00h	35H00	<i>Chargé des réseaux et de la programmation et du suivi des travaux</i>/..../.....	Titulaire		CAPRANI Matthieu
<i>Technicien principal de 1^{ère} classe</i>	B	35,00h	35H00	<i>Chargé du suivi du contrat DSP et les adhésions à venir des communes et des EPCI</i>/..../.....	Titulaire	80%	PERNIN Cécile

5.2 Ouverture et création de poste

M. le Président donne la parole à M. Fabrice MERCIER qui rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).



Promotion interne - création d'un poste d'ingénieur

250218-06

M. le Président explique que la promotion interne est un dispositif dérogatoire au principe de recrutement par concours, qui permet aux fonctionnaires remplissant certaines conditions d'ancienneté ou lauréat d'un examen professionnel d'accéder à un cadre d'emplois supérieur. Dans le cadre des compétences conférées par le code général de la fonction publique et particulièrement les articles L 523-1 et L 523- 5, le Président du centre de gestion établit les listes d'aptitude au titre de la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale, au regard des quotas réglementaires en vigueur :

- soit après réussite d'un examen professionnel,
- soit par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

M. le Président indique qu'un agent est lauréat d'un examen professionnel d'ingénieur en 2022. Le SIEHL a déposé pour la 3^{ème} fois son dossier au titre de la promotion interne.

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'ingénieur (catégorie A) au sein du syndicat.

Les délégués sont invités à créer un emploi permanent à compter du 1^{er}/03/2025 au grade d'ingénieur à temps complet à raison de 35 heures.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget 2025 du SIEHL ;
Vu le tableau des effectifs existants*

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un agent et à sa potentielle promotion interne,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

*Le tableau des emplois sera modifié dès connaissance des résultats de la promotion interne.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.*

Recrutement :

250218-07

M. le Président donne la parole à M. Fabrice MERCIER qui revient sur la proposition de renforcer l'équipe présentée lors du DOB.

Il explique que la priorité est de recruter un appui administratif tant pour le service technique que le service administratif : dossier administratif des marchés publics, dossier de demandes de subventions, factures etc....

Il rappelle également aux délégués, la décision de réaliser de la maîtrise d'œuvre en interne. Un renfort plus technique est envisagé.

Les délégués sont invités à valider ses propositions de deux créations de poste.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;
Vu le budget 2025 du SIEHL ;*



Vu le tableau des effectifs existants

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser.

- *Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.*
- *Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8,*

Considérant la nécessité de créer 2 emplois :

1. un emploi

- *D'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
- *Ou d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
- *Ou rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
- *Ou technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*

en raison d'un soutien au service administratif et service technique dans l'exécution des tâches administratives

2. un emploi :

- *D'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
- *Ou technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*

en raison de la mise en œuvre des opérations d'eau potable (renouvellement ou création de réseau d'eau potable, réhabilitation d'ouvrages...) en application des programmes d'investissement

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création :

- *D'un emploi d'assistant(e) administrative et technique, selon le(s) grade(s) suivant(s) :*
 - *D'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
 - *Ou d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
 - *Ou rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
 - *Ou technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*

permanent à temps complet à raison de de 35 heures hebdomadaires

- *D'un emploi de technicien en charge de la mise en œuvre du programme d'investissement, selon le(s) grade(s) suivant(s) :*
 - *D'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*
 - *Ou technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe*

permanent à temps complet à raison de de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois sera modifié à l'issue des recrutements.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel.

Les candidats devront justifier :

- *D'une expérience en gestion administrative et/ou technique pour le poste d'assistant(e).*
- *D'un BTS GEMEAU ou un BTS TP pour le poste de technique ou tout autre diplôme équivalent et d'expériences permettant d'exercer ce type de métier.*



La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, les acquis et reprises d'expériences précédentes auprès des anciens employeurs, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

6. **Finances/Budget :**

6.1 **Présentation et approbation du compte de gestion exercice 2024 du SIAEP PC**

250218-08

M. le Président explique aux délégués que suite à la dissolution du Syndicat du Plateau des Combes, il revient au Comité Syndical du SIEHL d'approuver le compte de gestion 2024.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante.

Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

Il donne la parole à M. Jean-Charles VIPREY, Président du SIAEP Plateau des Combes qui présente les résultats excédentaires du compte de gestion 2024.

M. le Président du SIAEP PC demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver le compte de gestion 2024 du Comptable du Trésor.**

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il explique aux délégués que suite à la dissolution du Syndicat du Plateau des Combes, il revient au Comité Syndical du SIEHL d'approuver le compte de gestion 2024.

M. le Président du SIAEP PC présente les résultats de clôtures du compte de gestion 2024 élaboré par le Comptable du Trésor et indique qu'il est en concordance avec les résultats du compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2024 du SIAEP PC du Comptable du Trésor,
- Constate que le compte de gestion 2024 est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Affectation de résultat (investissement)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 106 610.70€		252 322.18€	145 711.48
Exploitation	220 884.86€	220 884.86€	18 849.10€	18 849.10
TOTAL	114 274.16€	220 884.86€	271 171.28€	164 560.58

- Vote le compte de gestion 2024 du Comptable du Trésor.

6.2 **Présentation et approbation du compte administratif exercice 2024 du SIAEP PC (en concordance)**

250218-09

M. le Président du SIAEP PC présente le compte administratif 2024 avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.



EXPLOITATION(ou Fonctionnement) / DEPENSES – CA 2024		
011	Charges à caractère général	5 287.96
012	Charges du personnel	6 745.41
65	Indemnités des élus	6 611.92
66	Intérêts	10 703.84
67	Charges exceptionnelles titres annulés sur 2023	89.07
042	Amortissement de biens	96 199.14
TOTAL GENERAL		125 637.35

EXPLOITATION(ou Fonctionnement) / RECETTES – CA 2024		
70	Ventes d'eau aux abonnés	129 543.58
042	Amortissement de subventions	14 942.87
TOTAL Exercice		144 486.45
002	Excédent d'exploitation 2023 reporté	0.00
TOTAL GENERAL		144 486.45

INVESTISSEMENT/ DEPENSES – CA 2024		Réalisé
21	Matériels : échelles vannes	599 681.28
16	Capital des emprunts	14 370.92
040	Amortissement de subventions	14 942.87
TOTAL Exercice		628 995.07
001	Déficit Investissement 2023 reporté	106 610.70
TOTAL GENERAL		735 605.77

INVESTISSEMENT/ RECETTES – CA 2024		Réalisé
1068	Affectation résultat	220 884.86
13	Subventions	287 733.25
23	Remboursement frais AAPC	0.00
16	Emprunts	276 500.00
040	Amortissement de biens	96 199.14
041	Opérations patrimoniales (régularisation imputations-intégration des biens)	0.00
TOTAL Exercice		881 317.25
001	Excédent Investissement 2023 reporté	0.00
TOTAL GENERAL		881 317.25

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

RESULTATS 2024	
Excédent d'exploitation	+ 18 849.10€



Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Excédent d'investissement	+145 711.48€
Résultat concordant avec le CG	164 560.58€

M. le Président du SIAEP PC donne la parole à Maryline qui fait un point d'information concernant les RAR du syndicat du Plateau des Combes.

Elle indique que le SIAEP PC a présenté des RAR qui s'élèvent à 426 849.87€ en dépenses et 283 000€ en recettes. Ces montants tiennent compte majoritairement de l'interconnexion. Elle précise que ces travaux sont déjà pris en compte dans les RAR du SIEHL et qu'il convient de ne pas en tenir compte pour éviter les doublons.

Les RAR du SIAEP PC à prendre en compte s'élèvent donc à 75 737,21€.

Parallèlement, un point comptable de l'interconnexion est présenté :

	Fin opération comptable attendue
Travaux - accostage prévus	2 758 978.77 €
Payés par le SIAEP PC	2 401 187.34 €
	357 791.43 €

Subventions notifiées	1 367 000.00 €
Subvention reçue	1 056 500.00 €
Solde	310 500.00 €

Solde du SIAEP PC hors subvention 47 291.43 €

Mme Maryline TEXIER indique que l'excédent d'investissement 2024 permet de couvrir à la fois les RAR et le solde de l'interconnexion.

En tenant compte des RAR réajusté et du solde de l'interconnexion, l'excédent d'investissement sera de 22 682.84€.

M. le Président du SIAEP PC quitte la salle.

M. le Président du SIEHL demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et demande à M. Jean-Louis MOUGIN, membre du SIAEP PC de faire procéder à l'approbation et au vote du **CA 2024**.

M. le Président du SIAEP PC présente le compte administratif 2024 avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

EXPLOITATION	2024
Dépenses (a)	125 637.35 €
Recettes (b)	144 486.45 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	18 849.10 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	0.00 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	18 849.10 €

INVESTISSEMENT	2024
Dépenses	Dépenses (N) (f) 628 995.07 €
	Déficit reporté (N-1) (g) 106 610.70 €
	Dépenses totales (h=f+g) 735 605.77 €
Recettes	Recettes (N) (i) 881 317.25 €
	Affectation résultat (N-1) (j) - €
	Excédent reporté (N-1) (k) €
	Recettes totales N (l=i+j+k) 881 317.25 €



Solde d'exécution (m=l-h)

145 711.48€

Le Président du SIAEP PC quitte la salle

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le compte administratif 2024 en concordance avec les résultats du Compte de Gestion 2024
- Précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat
- Acte le report des résultats suivants :
 - Report de l'excédent 2024 d'exploitation : 18 849.10€
 - Report de l'excédent 2024 d'investissement : 145 711.48€

M. le Président du SIAEP PC revient en séance.

6.3 Présentation et approbation du Compte financier unique 2024

250218-10

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Elle présente le compte financier unique 2024 (CFU) :

SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)

hap/	Libellé	CFU 2024
011	Charges à caractère général	85 200.81
012	Charges de personnel	164 241.77
014	Atténuation de produits	0.00
65	Indemnités des élus	35 071.15
Total dépenses de gestion courante		284 513.73
66	Charges financières	197 881.58
67	Charges exceptionnelles	7 882.37
68	dotations aux amortissements	0.00
Total autres dépenses d'exploitation		205 763.95
Total dépenses réelles d'exploitation		490 227.68
023	Virement à la sect° d'investissement	
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	1 371 001,10
Total dépenses d'ordre d'exploitation		1 371 001,10
Total dépenses d'exploitation cumulées		1 862 228.30

Chap/	Libellé	CFU 2024
013	Atténuation de charges	1 662.00
70	Produits des services et du domaine	2 765 507.24
75	Autres produits de gestion courante	53.84
Total recettes de gestion courante		2 767 223.08
77	Produits exceptionnels	16 623.22
Total autres recettes d'exploitation		16 623.22
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	242 548.70
Total recettes d'ordre d'exploitation		242 548.70
Total des recettes d'exploitation		3 026 395.00



R 002 Résultat d'exploitation positif reporté ou anticipé	5 793 899,01
Total recettes d'exploitation cumulées	8 820 294.01

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/	Libellé	CFU 2024	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	16 020.00	4 550.00
21	Immobilisations corporelles	581 889.63	163 449.00
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	4 210 185.27	715 569.00
Total des dépenses d'équipement		4 808 094.90	882 568.00
16	Emprunts et dettes assimilées	685 414.32	
020	Dépenses imprévues		
Total des dépenses financières		685 414.32	
45..	Dépenses exceptionnelles	485 693.52	0.00
Total des opérations pour compte de tiers		485 693.52	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 979 202.74	882 568.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	242 548.70	
041	Opérations patrimoniales	3.00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		242 551.70	
Total des dépenses d'investissement cumulées		6 221 754.44	882 568.00

Chap/	Libellé	CFU 2024	Restes à réaliser
10	affectation de résultat	0.00	
13	Subventions d'équipement	721 792.50	1 405 200.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	190.07	0.00
Total des recettes d'équipement		721 982.57	1 405 200.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	
Total des recettes financières		0.00	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	658 887.34	0.00
Opérations pour comptes de tiers		658 887.34	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		1 380 869.91	1 405 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 371 950.63	
041	Opérations patrimoniales	3.00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 371 953.63	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		3 085 780.00	
Total des Total des recettes d'investissement cumulées		5 868 600.54	1 405 200.00

A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :



RESULTATS 2024	
Excédent d'exploitation	+ 6 958 065,71 €
Déficit d'investissement	- 383 150,91 €
Résultat	6 574 914 .80€

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente précise que le déficit d'investissement (383 150.91€) est couvert par l'excédent des RAR (522 632€), une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

M. le Président quitte la salle.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention et les invite à **approuver et voter le CFU 2024.**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente présente le compte financier unique 2024 au comité syndical qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION	2024
Dépenses (a)	1 862 228,30 €
Recettes (b)	3 026 395,00 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	1 164 166,70 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	5 793 899,01 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	6 958 065,71 €

INVESTISSEMENT		2024
Dépenses	Dépenses (N) (f)	6 221 754,44 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	- €
	Dépenses totales (h=f+g)	6 221 754,44 €
Recettes	Recettes (N) (i)	2 752 823,53 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	3 085 780,00 €
	Recettes totales N (l=i+j+k)	5 838 603,53 €
Solde d'exécution (m=l-h)		- 383 150,91 €
Restes à réaliser	Dépenses (n)	882 568,00 €
	Recettes (o)	1 405 200,00 €
	Solde (p=o-n)	522 632,00 €
Résultat d'investissement excédentaire		139 481,09 €

M. le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le CFU 2024
- Précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat
- Reporte les résultats suivants :
 - Report de l'excédent 2024 d'exploitation : 6 958 065,71€
 - Report du déficit 2024 d'investissement : 383 150,91€

M. le Président revient en séance.

6.4 Délibération : mise à jour du PPI 2024 -2026



Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

M. le 3^{ème} Vice-président présente avec M. Matthieu CAPRANI les modifications validées en décembre 2024 et réajustées en début d'année.



	Étiquettes de lignes	CP 2024 Réalisés	Montant 2025 voté	Montant 2025 CP 24/+ 25	Montant 2026
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50€	1 063 728.50 €	1 078 650.00 €	960 000.00 €
AFH 2	Accélérateur caserne Orchamps-Vennes	0 €	139 000.00 € + 100 000.00€	239 000.00 €	
AFH 5.3	Augmentation de la capacité du réservoir de HautePierre-le-Châtelet				40 000.00 €
AFH 5.1	Augmentation de la capacité du réservoir de Valdahon	0 €		15 000.00 €	
-	Etude mode de gestion		50 000.00 € - 50 000.00 €	- €	50 000.00 € - 50 000.00 €
AFH 7	Reduction des surpressions		75 000.00 € - 50 000.00 €	25 000.00 €	
AFH 3 +	Renforcement du pompage de Sucrue + Renouvellement des canalisations de refoulement	0 €	240 000.00 €	545 000.00 €	870 000.00 € +50 000.00
AFH 4.2	Renforcement feeder Nods	241 750,00 €	108 250.00 € + 111 478.50€ +14 921.50	234 650.00 €	
AFH 9.1	Interconnexion amont Plateau des Combes	418 521,50 €	—111 478.50 €	- €	
-	Prospection de nouvelles ressources + renforcement de la connaissance des ressources actuelles		20 000.00 €	20 000.00 €	
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
CP 1	Géoréférencement en classe A		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	3 402 497.42 €	3 387 575.92 €	1 950 000,00 €
PRAM	Renouvellement de canalisations	667 502,58 €	3 202 497.42 € -14 921.50 €	3 187 575.92 €	1 850 000,00 €
PRPVC	Suppression des canalisations en PVC antérieur à 1980	0 €	100 000.00 €	100 000.00 €	50 000,00 €
PRPE	Suppression des canalisations en Pehd antérieur à 2000	0 €	100 000.00 €	100 000.00 €	50 000,00 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837.64 €	677 162.36 €	677 162.36 €	250 000,00 €
PPOS	Réhabilitation d'ouvrages	72 837.64 €	677 162.36 €	677 162.36 €	250 000,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0 €	23 000.00 €	23 000,00 €	7 000,00 €
RS 3	PGSSE	0 €	23 000.00 €	23 000,00 €	7 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0 €	1 320 000.00 €	1 320 000,00 €	745 000,00 €
RS 1	Renforcement comptage de sectorisation, mesure de niveau des réservoirs, mesures de débit	0 €	150 000.00 €	150 000,00 €	75 000,00 €
RS 2	Télérelève des compteurs abonnés	0 €	1 170 000.00 €	1 170 000,00 €	670 000,00 €
	Total général	1 400 611.72	6 636 388.28 €	6 636 388,28 €	4 062 000,00 €



M. le 3^{ème} Vice-président précise qu'il convient d'inclure dans ce PPI les travaux qui seront réalisés sur l'ex-périmètre du SIAEP PC, lesquels seront définis lors de la réception de leur SDAEP.

Les délégués sont invités à modifier le PPI 2024-2026 au regard du rythme d'avancement des projets et d'intégrer les travaux sur l'ex-périmètre du SIAEP PC.

M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle aux délégués que le Comité syndical a validé et approuvé le PPI 2024 – 2026 par délibération du 19 décembre 2023 et procédé à un réajustement le 19 décembre 2024.

Il explique que de nouveaux ajustements sont nécessaires et notamment la prise en compte de nouveaux crédits de paiement concernant les travaux sur l'ex-périmètre du SIAEP.

L'exposé du Vice-Président, entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les réajustements comme suit :

	Étiquettes de lignes	Montant 2024 réalisés	Montant 2025	Montant 2026
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50 €	1 078 650,00€	960 000,00 €
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		150 000,00 €	150 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	3 387 575,92€	1 950 000,00 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837,64 €	677 162,36 €	250 000,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0,00 €	23 000,00 €	7 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0,00 €	1 320 000,00 €	745 000,00 €
	Total	1 400 611,72 €	6 636 388,28 €	4 062 000,00 €
	ex SIAEP PC		251 364,00€	256 391,00€
	Total général	1 400 611,72 €	6 887 752,28	4 318 391,00€

- Dit que le montant total du PPI s'élève à 12 606 755€
- Précise que le détail des AP du PPI est annexé à la présente délibération
- Dit que les crédits de paiements réajustés 2025 sont inscrits au BP 2025.

6.5 Présentation et approbation du budget primitif 2025

250218-12

M. le Président présente au Comité Syndical le projet du BP 2025.

Ce BP prend en compte les orientations budgétaires présentées en séance du 19 décembre 2024 et le PPI 2025. Ce budget a fait l'objet d'un débat et de propositions en Bureau.



EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / DEPENSES – BP 2025		
011	Charges à caractère général	370 500.00
012	Charges du personnel	264 000.00
65	Indemnités des élus	50 000.00
66	Intérêts	164 049.10
67	Indemnités de récolte (serv. de passage)	31 500.00
68	Provisions pour dépréciations	5 000.00
012	Amortissement de biens	1 840 000.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la Section investissement	4 440 338.69
TOTAL GENERAL		7 195 387.79

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / RECETTES – BP 2025		
70	Ventes d'eau aux abonnés + vente en gros + participation EPCI transfert de compétence	2 840 650.00 + 240 000.00 <u>3 080 650.00</u>
75	Bail emphytéotique + régul PASRAU	51.00
042	Amortissement des subventions	300 000.00
TOTAL Exercice		3 380 701.00
002	Excédent d'exploitation 2024 reporté	6 958 065.71
TOTAL GENERAL		10 338 766.71
Excédent d'exploitation (fonctionnement) Prévisionnel		+ 3 143 378.92



SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/	Dépenses	CFU 2024	Restes à réaliser	PPI 2025	Prévisions Budgétaires 2025	TOTAL Prévisions Budgétaires 2025+RAR
20	Immobilisations incorporelles	16 020.00	4 550.00	104 980.00	40 000.00	149 530.00
21	Immobilisations corporelles	581 889.63	163 449.00	1 467 682.36	553 000.00	2 184 131.36
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	4 210 185.27	714 569.00	5 063 725.92	1 315 386.50	7 093 681.42
Total des dépenses d'équipement		4 808 094.90	882 568.00	6 636 388.28	1 908 386.50	9 427 342.78
16	Emprunts et dettes assimilées	685 414.32			580 345.00	580 345.00
020	Dépenses imprévues				0.00	0.00
Total des dépenses financières		685 414.32			580 345.00	580 345.00
45..	Dépenses exceptionnelles	485 693.52	0.00		150 000.00	150 000.00
Total des opérations pour compte de tiers		485 693.52	0.00		150 000.00	150 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 979 202.74	882 568.00		2 638 731.50	10 157 687.78
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	242 548.70			300 000.00	300 000.00
041	Opérations patrimoniales	3.00			1 000 000.00	1 000 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		242 551.70			1 300 000.00	1 300 000.00
R001 Déficit antérieur f reporté		0.00			383 150.91	383 150.91
Total des dépenses d'investissement cumulées		6 221 754.44	882 568.00	6 636 388.28	4 321 882.41	11 840 838.69

Chap/	Recettes	CFU 2024	Restes à réaliser	PPI 2025	Prévisions Budgétaires 2025	TOTAL Prévisions Budgétaires 2025+RAR
10	affectation de résultat	0.00			0.00	0.00
13	Subventions d'équipement	721 792.50	1 405 200.00	2 355 400.00	149 900.00	3 910 500.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	190.07	0.00	0.00	500 000.00	500 000.00
Total des recettes d'équipement		721 982.07	1 405 200.00	2 355 400.00	649 900.00	4 410 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00			0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00			0.00	0.00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	658 887.34	0.00		150 000.00	150 000.00
Opérations pour comptes de tiers		658 887.34	0.00		150 000.00	150 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		1 380 869.41	1 405 200.00	2 355 400.00	799 900.00	4 560 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement				4 440 338.69	4 440 338.69
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 371 950.63			1 840 000.00 ²	1 840 000.00
041	Opérations patrimoniales	3.00			1 000 000.00	1 000 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 371 953.63			2 840 000.00	2 840 000.00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		3 085 780.00			0.00	0.00
Total des Total des recettes d'investissement cumulées		5 868 600.54	1 405 200.00	2 355 000.00	8 080 238.69	11 840 838.69

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver et voter le BP 2025 présent.**



M. le Président présente le budget primitif 2025 au comité syndical.

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 s'élevant à :

Section d'exploitation (Fonctionnement) :

Recettes	:	10 338 766.71€
Dépenses	:	<u>7 195 387.79€</u>
Excédent	:	3 143 378.92€

Section d'investissement (BP +PPI 2025+ Crédits Reportés) :

Recettes	:	11 840 838.69€
Dépenses	:	11 840 838.69€

Section équilibrée

6.6 Ligne de trésorerie : accompagnements financiers des projets d'investissement

250218-13

M. le Président rappelle aux délégués que par délibération n°200727-08, le comité a donné délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR ou un TAUX FIXE.

Le montant maximum des lignes de trésorerie est fixé à 1 000 000.00 €.

Les délégués sont invités à donner une délégation pour 2 000 000€.

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le comité syndical a donné délégation au Président pour la réalisation d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 000 000€.

Les lignes de trésorerie diffèrent des emprunts. Celles-ci sont des concours de trésorerie inscrits hors budget dans les comptes financiers de la classe « 5 », et sont destinées à la gestion de la trésorerie de la collectivité.

Les crédits fournis par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement, mais sont destinés à permettre aux ordonnateurs une meilleure maîtrise de leurs flux et un assouplissement des rythmes de paiement.

Afin de financer les besoins de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, il paraît nécessaire d'augmenter le montant maximum autorisé par le comité syndical.

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président, par délégation du comité syndical et pour toute la durée de son mandat, à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 2 000 000 €

7. Questions diverses :

M. le Président propose éventuellement aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment :



7.1 Calendrier

DATES	HEURES	OBJET	
Jeudi 19 juin 2025	20h00	COMITE SYNDICAL	

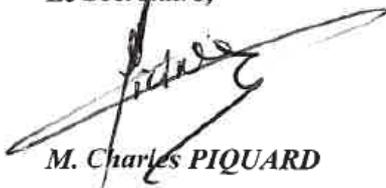
M. le Président indique que treize délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
250218-01	Gouvernance : Installation des délégués de Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes et de la CC Doubs Baumois	Approuvée
250218-02	Gouvernance : Bureau - représentation-substitution des délégués.	Approuvée
250218-03	Gouvernance : Ouverture des commissions aux nouveaux délégués	Approuvée
250218-04	Administratif : validation des avenants induits par le changement de SIRET	Approuvée
250218-05	Travaux : approbation du programme de renouvellement des canalisations 2026 et intégration des travaux sur l'ex-périmètre du SIAEP PC en 2025 et 2026	Approuvée
250218-06	Ressources Humaines : création d'un poste d'ingénieur territorial	Approuvée
250218-07	Ressources Humaines : création d'un poste de technicien et d'un poste d'assistant(e) administrative et technique	Approuvée
250218-08	Finances/budget : Présentation et approbation du compte de gestion – Exercice 2024 du SIAEP PC	Approuvée
250218-09	Finances/budget : Présentation et approbation du compte administratif – Exercice 2024 du SIAEP PC (en concordance)	Approuvée
250218-10	Finances/budget : Présentation et approbation du Compte financier unique – Exercice 2024	Approuvée
250218-11	Finances/budget : PPI ajustement et nouveaux crédits de paiement	Approuvée
250218-12	Finances/budget : Présentation et approbation du budget primitif – Exercice 2025	Approuvée
250218-13	Finances/budget : Ligne de trésorerie : accompagnements financiers des projets d'investissement	Approuvée

M. le Président tient à renouveler ses remerciements la commune de Valdahon pour le prêt de la salle, à remercier les délégués présents et les invite à partager un moment de convivialité.

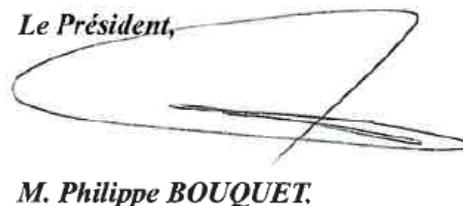
La séance est levée à 22h15

Le Secrétaire,



M. Charles PIQUARD

Le Président,



M. Philippe BOUQUET.